Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 236

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251709

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche 13 Juillet 1902 — N° 236 — Cinquième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 30me année *LE PAYS*

Nous commencerons avec notre prochain Numéro la publication d'un feuilleton de courte haleine, mais fort joli, de M. Jean Barancy, intitulé « **MOZETTE** ».

Nous ne doutons pas qu'il ne plaise à nos fidèles lecteurs et surtout à nos aimables lectrices.

La Rédaction.

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

L'évêque de Bâle, très-irrité d'une pareille félonie, commise au détriment de l'Evêché, par lui, duc de Montbéliard, employa tous les moyens à sa disposition pour faire résilier le contrat. Il écrivit au Nonce Apostolique de Lucerne, à l'archevêque de Besançon. Il chercha à gagner les jeunes sires de Franquemont et leur oncle, le sire de Marnoy, pour revenir sur ce marché infâme. Tout fut inutile. Un procès interminable s'engagea. C'est pendant la durée de ce procès que le comte de Montbéliard introduisit le luthéranisme dans la seigneurie de Franquemont, comme nous l'avons dit plus haut. Enfin, le 18 janvier 1658, une transaction intervint entre les partis en litige. Léopold-Frédéric de Würtemberg-Montbélard se reconnut vassal de l'évêque de Bâle, pour la baronnie de Franquemont, dont il restait le seigneur foncier et le haut-justicier. L'évêque conserva les droits de souveraineté, non sans avoir souvent des démêlés avec son vassal. Il y eut reprise de fief à chaque mutation jusqu'à la révolution française.

Il fut stipulé que les habitants de la seigneurie, faisant partie de l'Evêché, devaient suivre l'évêque à la guerre et supporter les charges de l'Etat, comme fief de l'empire, en même temps que le comte devait maintenir ces habitants dans leurs droits, us et coutumes.

Que les appels seraient portés à la cour de l'évêque, à Porrentruy.

Que le comte (alors le duc Frédéric-Léopold de Würtemberg) ou ses successeurs ne pourraient confier le commandement du château de Franquemont qu'à un homme non suspect de l'évêque ; celui-ci se réservant formellement le droit d'entrée ou d'occupation de cette place.

Que la religion catholique serait maintenue dans son état actuel dans la baronnie.

Que les officiers du comte de Montbéliard à Franquemont, de quelque confession qu'ils fussent ne devaient pas inquiéter les habitants de la seigneurie pour affaires de religion.

Que ces habitants, dans leurs relations avec l'évêque, comme souverain, relèveraient de la châtellenie de Saint-Ursanne.

Enfin, on régla encore quelques autres droits et accessoires. La procédure, qui avait été portée devant la cour impériale de Spire, fut retirée et le traité ratifié par les deux contractants et par Eberhard, duc de Würtemberg à Stuttgard.

Depuis ce traité, les comtes de Montbéliard firent hommage de la baronnie de Franquemont au prince-évêque de Bâle et les reprises de fief, à chaque mutation, eurent lieu, jusqu'en 1792.

Comme le château de Franquemont était occupé, en vertu des traités, par les troupes du comte de Montbéliard et de l'évêque de Bâle et que la présence de ces troupes de deux souverains occasionnait souvent des conflits, l'évêque résolut de le démolir. Les Suédois l'avaient déjà bien endommagé, en 1636, et son entretien occasionnait des frais peu en proportion avec les revenus de la baronnie. Sur les conseils de l'ambassadeur de France à Soleure et avec le consentement du duc de Würtemberg-Montbéliard, le prince-évêque Jean Conrad de Roggenbach donna l'ordre de le démolir. Les habitants de la seigneurie exécutèrent ce travail entre les 25 février et 9 mars 1677 avec empressement. Le bailli des Franches-Montagnes vint à leur aide avec des Montagnards et bientôt il ne resta plus qu'un monceau de ruines de l'antique forteresse de Franquemont.

Le prince-évêque régla ensuite la justice à Franquemont d'accord avec son vassal le comte de Monbéliard.

La justice était jusqu'alors composée du maire, élu par le seigneur, et de 8 personnages dont 4 se rechangeaient chaque année par élection faite par leurs prédécesseurs. On nommait aussi annuellement deux avocats pour porter la parole. On pouvait appeler dans les dix-jours et onze nuits des sentences de ce tribunal, mais celui qui ne poursuivait pas son appel, payait une amende, soit 24 boisseaux d'avoine. Les grosses amendes étaint de 60 sols de Bâle, comme dans les autres parties de l'Evêché C'est sur ce produit judiciaire que les justiciers prélevaient leur salaire de 3 sols par séance or-

---

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 31

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Etait-ce une nouvelle hypocrisie, une amère dérision ?

Le chef se faisait-il un jeu, jusqu'à la fin, des sentimente les plus sacrés qui vibrent dans le cœur maternel ?

La pauvre femme aperçut enfin les branches liées ; elle hâta la course, ses pieds ne la portaient pas assez vite... O bonheur ! elle atteint les brindilles, elles les touche, en un clin d'œil elle sera au gourbi !

Hélas ! hélas ! soudain la malheureuse pousse un cri horrible, effrayant ; les fagots sont creux, l'intérieur est vide ; au moment où elle croit les soulever, la terre s'entrouvre sous ses pieds; elle enfonce, enfonce, est enterrée vivante, sa tête seule apparaît. Yamina a compris : elle est le jouet d'un guet-apens horrible, d'une ignoble vengeance.

La pauvre femme crie, appelle, pleure.

L'écho seul lui répond.

Ses forces l'abandonnent à chaque instant, et les tortures morales et physiques qu'elle endure sont affreuses, inénarrables.

Elle essaye de se soulever, mais ses bras sont retenus dans le limon boueux préparé par Abdallah ; l'herbe verte cachait la plus épouvantable des perfidies.

Et Yamina, folle de douleur, pense à ses enfants qui partent, à ses enfants pour qui le dernier baiser reçu ne sera pas le baiser maternel ; elle est prête à mourir : ses jambes emprisonnées se raidissent, elle jette un dernier cri expirant.

Ce cri vibra dans des poitrines humaines.

— Qui appelle ? demanda-t-on.

— Ya.... mi..,

La dernière syllabe de son nom s'éteignit dans un soupir.

— Louis, c'est elle, c'est elle, te dis-je.

L'ingénieur et sa femme (car c'étaient eux) hâtèrent le pas.

A l'approche de voix humaines, la musulmane entr'ouvre les yeux, reconnaît Renée ; une faible lueur illumine son visage ; elle recueille tout ce qu'elle a de force pour dire :

— N'approchez pas ! L'enfer.... s'entr'ouvre...

Yamina est enterrée...

En un clin d'œil l'ingénieur se rend compte de ce qui s'est passé.

Avec mille précautions, il écarte les mottes d'herbe moussue qui entourent l'esclave, rejette les fagots et Renée peut s'approcher enfin.